

RÉSUMÉ

SOUVERAINÉTÉ ET INTERNET : LA NÉCESSAIRE DÉFINITION D'UNE SOUVERAINÉTÉ FONCTIONNELLE

- I – L' accélération d'une évolution de la relation entre souveraineté et territoire de l'État
 - A – Déterritorialisation et souveraineté
 - a) Territoire, souveraineté et espace virtuel
 - b) Justification théorique d'une mutation nécessaire
 - B – Souveraineté et cyberspace
 - a) L'inégalité des souverainetés dans l'espace virtuel
 - b) Les conséquences de la lutte contre le terrorisme, de l'interopérabilité internationale, sur la protection des libertés et la souveraineté
- II – L'organisation nécessaire de la souveraineté virtuelle
 - A – Le concept de souveraineté fonctionnelle et l'espace virtuel
 - a) Internet patrimoine commun de l'humanité
 - b) Le concept de souveraineté fonctionnelle appliqué au cybeespace
 - B- L'organisation institutionnelle de l'espace virtuel
 - a) Le problème de la réorganisation de l'ICANN
 - b) Pour une agence internationale du cyberspace

Les observations qui font l'objet de cette communication se situent au carrefour de deux champs d'études. Celui de la déterritorialisation du droit, d'une part, dont l'avènement du web correspond à une sorte d'aboutissement. Celui des relations entre le droit international et le droit interne d'autre part, qui existe depuis que l'on parle de droit international¹. Nous plaçons ici clairement pour que ces relations soient fondées sur une approche fonctionnelle de la souveraineté des États et le concept de régime des activités. L'organisation ou la réorganisation de la société de l'information doit nous en fournir l'occasion.

1 Cf; H.TRIEPEL, « Droit international et droit interne », *Pédone*, 1920.